



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 47

LES LANGUES OFFICIELLES

La formation en langue seconde—
La dualité linguistique

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 2 février 2012

LE SÉNAT

Le jeudi 2 février 2012

LES LANGUES OFFICIELLES

LA FORMATION EN LANGUE SECONDE— LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le gouvernement a récemment annoncé l'abolition de près de 200 postes d'enseignants de langue seconde à l'École de la fonction publique du Canada. La dualité linguistique est l'une des caractéristiques déterminantes de la fonction publique des ressources et des outils qui permettent d'assurer aux Canadiens des services dans la langue officielle de leur choix et de cultiver le bilinguisme institutionnel au sein de la fonction publique.

Le gouvernement affirme que ces compressions ne font pas partie des mesures d'austérité. Dans ce contexte, pourquoi le maintien d'enseignants de langue seconde n'est-il pas une priorité pour le gouvernement, afin de retenir au sein de la fonction publique ces outils et ces ressources?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, j'ai déjà dit plus d'une fois dans cette enceinte que le gouvernement est fermement déterminé à respecter notre dualité linguistique ainsi que la Loi sur les langues officielles.

En ce qui concerne la formation linguistique et l'École de la fonction publique du Canada, le gouvernement demeure tout aussi déterminé à assurer l'enseignement des deux langues officielles du Canada. La formation linguistique continuera d'être offerte à tous ceux qui en ont besoin. Le secteur privé, les universités et les collèges ont la capacité et l'expertise requises pour offrir cette formation à la fonction publique. Ils offriront des services d'excellente qualité, mais à un coût beaucoup plus raisonnable pour les contribuables.

[Français]

Le sénateur Tardif : Bien que le gouvernement répète que ces compressions ne vont pas affecter l'enseignement qui est dispensé, je pense qu'il est tout à fait normal que les Canadiens se questionnent quant à l'engagement du gouvernement à l'égard de la dualité linguistique de notre pays.

Les récentes compressions à l'École de la fonction publique s'ajoutent à une longue liste de décisions qui ont soulevé des questions sur l'engagement du gouvernement à l'égard du bilinguisme : la nomination d'un juge unilingue à la Cour suprême, le changement des critères d'embauche pour les hauts fonctionnaires — comme le président du CRTC —, où le bilinguisme n'est plus essentiel, la nomination d'un vérificateur général unilingue, l'abolition de la moitié des postes au Centre d'excellence en langues officielles, et j'en passe.

Avec un tel bilan, pourquoi les Canadiens devraient-ils croire que ces compressions ne sont pas un geste de plus visant à démanteler le bilinguisme à petit feu?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Madame le sénateur peut bien citer une kyrielle d'exemples, comme elle vient tout juste de le faire. Nous sommes tous au courant de la situation en ce qui concerne la Cour suprême du Canada, car nous en avons débattu longuement dans cette enceinte. Les raisons pour lesquelles la Cour suprême du Canada n'est pas assujettie à la Loi sur les langues officielles sont bien connues. Cette disposition a été mise en place par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau, pour de très bonnes raisons.

En ce qui concerne le vérificateur général, il est maintenant en poste. Il a comparu devant le comité. Il a fait rapport au sujet de sa formation linguistique, et il est réellement déterminé à assumer ses fonctions dans les deux langues officielles. Je crois qu'il nous incombe à tous de lui faire confiance. Il agit de bonne foi, et je ne vois pas pourquoi nous devrions douter de sa détermination à réussir à cet égard.

Pour ce qui est du président du CRTC, je ne vois pas où madame le sénateur veut en venir. C'est un poste désigné bilingue. Je ne sais pas si elle fait des suppositions quant à la prochaine personne qui occupera ce poste. Il est évident que le sénateur Tardif est au courant de certains faits que j'ignore, mais selon moi, le bilan est éloquent.

Le gouvernement a pris un engagement ferme. Nous avons consacré des ressources considérables à la feuille de route. Nous souscrivons entièrement à la dualité linguistique du Canada. Toutefois, lorsque nous examinons les différents organismes et ministères, nous cherchons à réaliser des économies. Cette décision en particulier ne fait pas partie du processus actuel. Elle a été prise lors d'un processus antérieur, dans le cadre duquel le ministère en question a jugé qu'il était possible d'utiliser à meilleur escient les deniers publics et que les universités et autres écoles offraient d'excellentes formations aux personnes qui devaient suivre des cours de français ou d'anglais. Cela n'entre aucunement en conflit avec l'engagement du gouvernement de respecter tous les aspects de la Loi sur les langues officielles.

[Français]

Le sénateur Tardif : Je peux donner un autre exemple à madame le ministre. Un juge de la Cour fédérale a ordonné, la semaine dernière, à la ministre du Travail, Lisa Raitt, de nommer un arbitre bilingue qui possède de l'expérience en relations de travail pour superviser les négociations en arbitrage entre la direction de Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

On avait nommé à ce poste quelqu'un qui avait été choisi par le ministre. Cette personne étant unilingue, cette nomination a été contestée par le syndicat. La décision rendue vendredi dernier par la Cour fédérale, à Montréal, a confirmé que cet individu n'aurait pas dû occuper ces fonctions, notamment parce qu'il ne parlait pas le français.

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, je dois admettre ne pas être au fait de la situation dont parle le sénateur. Je prends note de la question.